



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SOUS-PREFECTURE DE CORTE**

## **DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000**

### **CHENAIE VERTE ET JUNIPERAIE DE LA TARTAGINE**

#### **1 PSIC FR9402004**

**Communes de Vallica et de Moltifao  
(Haute-Corse)**

**2003 - 2008**

## 1.1 Opérateur

### OFFICE NATIONAL DES FORETS Région Corse US Aménagement Environnement

#### PREAMBULE

En Europe les habitats naturels se dégradent et de nombreuses espèces sauvages sont menacées. De ce fait, la conservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel constitue un véritable devoir vis à vis des générations futures.

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire. Il est composé des sites relevant des Directives européennes : Directive " Oiseaux " n°79/409/CEE du 25 avril 1979 et Directive " Habitats " n°92/43/ CEE du 21 mai 1992.

Il ne s'agit pas de faire de ces sites des " sanctuaires de nature " où toute activité humaine serait proscrite mais d'y promouvoir une gestion adaptée des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. En effet, de nos jours, le maintien de la diversité biologique, spécialement dans l'espace rural et forestier, dépend souvent de la présence, voire de la réinstallation d'activités humaines qui lui sont bénéfiques.

Les Etats membres doivent désigner officiellement leurs sites d'ici 2004.

#### Natura 2000 en Corse

La Directive européenne "Habitats", adoptée en 1992 qui a pour objectif de préserver la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sur le territoire européen précise (Annexes I et II) quels sont les habitats et les espèces très vulnérables ou menacés à court terme qu'il convient de préserver.

En Corse, la sauvegarde de 76 habitats naturels, 16 espèces végétales et 26 espèces animales a été jugée nécessaire. Des études et inventaires ont permis de proposer à la Commission européenne une première liste de 59 sites au titre de la Directive « Habitats » et de 17 sites au titre de la Directive « Oiseaux », après concertation avec les collectivités locales et les acteurs responsables.

#### A Vallica

**Quatre habitats** relèvent de l'**Annexe I** de la directive :

- **Forêt à *Quercus ilex*,**
- **Landes hérissons cyrno-sardes (à genêts épineux),**
- **Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (aulnaie riveraine mésohygrophile),**
- **Matorral arborescent à *Juniperus oxycedrus*.**

Des espèces animales des annexes II et IV sont également présentes.

Dans ce contexte, la **commune de Vallica** a souhaité inscrire une partie de son territoire, en rive gauche et en rive droite de la Tartagine dans cette démarche de gestion intégrée promue par la Directive Habitats : **pSIC FR9402004 « Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine »**.

#### A Moltifao

Une partie du territoire communal de Moltifao a été rattachée à la proposition de site d'intérêt communautaire. En effet cette zone, intégralement propriété communale, est située sur le bassin versant de la Tartagine, en rive droite, dans la continuité du territoire de Vallica. Par ailleurs, la commune de Moltifao a opté rapidement pour le projet Natura 2000 sur son territoire communal.

Sur le territoire de Moltifao, un autre site fait l'objet d'une proposition dans le réseau Natura 2 000 : celui des « Marais et tourbières de Valdo et Baglietto » - pSIC FR 9400618.

#### A proximité

Sur le territoire communal de Castifao un site de chauves souris a été proposé (pSIC FR 9400613). Dans la vallée voisine, celle de l'Asco, un document d'objectifs est en cours de réalisation (site FR 9400576, massif du Cinto).

Le document d'objectifs, établi en concertation avec les acteurs locaux intéressés, doit fixer les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement.

*(Cf. Membres du Comité de pilotage et comptes rendus de réunions en annexe 6).*

Sa durée est de 6 ans (cf. art. 17 de la D.H.).

## SOMMAIRE

|          |   |           |
|----------|---|-----------|
| <b>1</b> | <b>PRESENTATION DU SITE</b>                                 | <b>5</b>  |
| 1.1      | RENSEIGNEMENTS GENERAUX                                     | 5         |
| 1.1.1    | Origine du site   | 5         |
| 1.1.2    | Situation administrative et foncière                        | 5         |
| 1.1.3    | Zonages patrimoniaux et mesures de protection               | 6         |
| 1.2      | LE MILIEU PHYSIQUE  | 6         |
| 1.2.1    | Situation géographique, paysage et hydrographie             | 6         |
| 1.2.2    | Le contexte climatique                                      | 7         |
| 1.2.3    | Le contexte géologique et pédologique                       | 7         |
| 1.3      | LE MILIEU NATUREL   | 7         |
| <b>2</b> | <b>INVENTAIRE DE L'EXISTANT</b>                             | <b>8</b>  |
| 2.1      | INVENTAIRE BIOLOGIQUE                                       | 8         |
| 2.1.1    | Description des habitats                                    | 8         |
| 2.1.2    | Inventaire de la flore remarquable                          | 9         |
| 2.1.3    | Inventaire de la faune remarquable                          | 9         |
| 2.2      | INVENTAIRE DES ACTIVITES HUMAINES                           | 10        |
| <b>3</b> | <b>ANALYSE ECOLOGIQUE</b>                                   | <b>12</b> |
|          | Fiches Habitats (quatre)                                    |           |
|          | Fiches Espèces (dix)  |           |
| <b>4</b> | <b>HIERARCHISATION DES ENJEUX – PROPOSITIONS D' ACTIONS</b> | <b>28</b> |
|          | Fiches Actions (dix)  |           |

## CONCLUSION

## ANNEXES

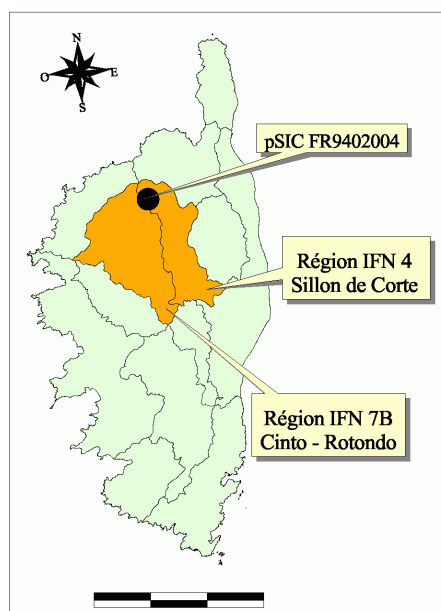
## 2 PRESENTATION DU SITE

### 2.1 Renseignements généraux

#### 2.1.1 Origine du site

La proposition de site d'intérêt communautaire n°FR 9402004 « Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine » s'étend sur 513 ha 4 a. (Cf. *Formulaire standard Natura 2000 en annexe 1*). Mais, suite à une pré-étude sur les habitats et à un ajustement cadastral, il a été décidé par le Comité de pilotage de travailler sur 520 ha 21 a 53 ca (périmètre et superficie retenus pour la cartographie). Les ajustements sont minimes et n'ont aucune incidence sur la gestion future de la pSIC. Celle-ci correspond à une partie des deux versants nord et sud de la vallée de la Tartagine depuis la limite du territoire communal de Castifao jusqu'au vieux pont génois qui enjambe la rivière. Au sud, le site s'appuie sur la rive droite du ruisseau de Vadarbico. Cf. *Plan de situation page suivante*.

Figure 1 : Schéma de situation de la pSIC FR9402004  
« Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine »



#### 2.1.2 Situation administrative et foncière

| Département | Arrondissement | Canton                           | Territoire communal | Région IFN                                    |
|-------------|----------------|----------------------------------|---------------------|---|
| Haute Corse | Calvi<br>Corte | Belgodère<br>Castifao Morosaglia | Vallica<br>Moltifao | N°7 : Cinto – Rotondo<br>N°4 Sillon de Co rte |

Tableau 1 : Identification administrative de la proposition de site n°FR9402004

La majorité du site est assise sur le territoire communal de Vallica, sauf la partie sud est en rive droite de la Tartagine située sur le territoire communal de Moltifao.

La commune de Vallica couvre une surface de 1207 ha depuis l'altitude 420m sur la Tartagine à 1113m à la Cima di u Cignolu. 89 % du territoire communal est situé en rive gauche de la Tartagine.

Les limites de la pSIC ont été arrêtées suite à une étude sur le terrain réalisée à partir de l'automne 2000. Elles correspondent à celles de parcelles cadastrales entières.

Le territoire concerné par le projet de pSIC couvre, en partie, les sections B2 et B3 de Vallica et la section A de Moltifao.

Les caractéristiques générales du foncier sont les suivantes :

(cf. Carte du foncier en annexe 2 et Propriétés concernées par la pSIC FR 9402004 en annexe 3)

| Communes   | Nature du propriétaire  | surface    |           |           |    |
|------------|-------------------------|------------|-----------|-----------|----|
|            |                         | ha         | a         | ca        | %  |
| VALLICA    | Privé                   | 210        | 81        | 60        | 53 |
|            | Communal                | 183        | 62        | 81        | 46 |
|            | Domaine                 | 3          | 28        | 08        | 1  |
|            | TOTAL                   | 397        | 72        | 49        | -  |
| MOLTIFAO   | Communal                | 82         | 78        | 34        | -  |
| Total SITE | Privé                   | 210        | 81        | 60        | 44 |
|            | Communal <sup>(1)</sup> | 266        | 41        | 15        | 55 |
|            | Domaine                 | 3          | 28        | 08        | 1  |
|            | <b>TOTAL</b>            | <b>480</b> | <b>50</b> | <b>83</b> | -  |

Tableau 2 : Les types de propriétés

Le nombre de propriétés privées ne peut être établi exactement par la simple étude du cadastre. Il avoisine les 62 propriétés, avec de nombreux cas d'indivision (surface moyenne de chaque propriété : 3,4 ha).

L'histoire locale est marquée par la régression de l'agriculture due à la forte diminution de la population active au début du siècle .

La population permanente de la commune de Vallica est de 20 habitants (densité de population : 1,7 hab/km<sup>2</sup>). Elle double pratiquement en période estivale avec l'arrivée de vacanciers pour la plupart originaires du village.

La partie du territoire communal de Moltifao incluse dans la pSIC n'est pas habitée.

### 2.1.3 Zonages patrimoniaux et mesures de protection

- Les communes de Moltifao et de Vallica appartiennent au territoire du PNRC, secteur opérationnel de Caccia-Ghjunsani de la Charte (*Paesi e campagna*).
- La forêt communale de Vallica (103 ha), en majorité comprise dans le site (81,2 ha - parcelles 2 partie, 3, 4, 5 et 6) est soumise au régime forestier. (Aménagement forestier de la forêt communale de Vallica, 2003 – 2017, ONF, en cours de validation). (Cf. Carte des peuplements et carte d'aménagement de la forêt communale de Vallica en annexe 5)
- Une partie du site correspond à la ZNIEFF de type 1 de la yeuseraie du Ghjunsani.

## 2.2 Le milieu physique

### 2.2.1 Situation géographique, paysage et hydrographie

Le territoire communal de Vallica appartient à la région agricole de la Montagne corse (Haute Balagne) et, plus historiquement, à la microrégion (*piève*) du Ghjunsani qui regroupe aussi les communes de Mausoleo, Olmi-Cappella et Pioggiola. Cette micro région correspond à la haute vallée de la Tartagine. Une petite partie de ce territoire comprend également des portions de ceux d'Asco et Moltifao.

Fortes pentes et reliefs plus doux participent à un ensemble de paysages ouverts ou boisés, proches et lointains à la fois dans un ensemble rude et harmonieux. La vallée de la Tartagine est séparée de celle de l'Asco par le massif du Monte Padru (2390m) et de celle du Golo par les aiguilles de Popolasca.

La commune comprend plusieurs unités paysagères :

- le replat exposé au sud autour du village ;
- le bassin versant et la vallée encaissée de la Tartagine ;
- les replats en rive droite de la Tartagine, d'exposition nord.

Les paysages ouverts (prairies, maquis) correspondent aux pentes les plus faibles, en particulier à proximité du village. La forêt couvre les zones les plus pentues.

Le régime de la rivière Tartagine est de type méditerranéen avec des crues d'automne pouvant être fortes en fonction des orages dans le haut du bassin versant.

Des ruisseaux au cours saisonnier structurent les versants et rejoignent la Tartagine :

- en rive droite, ruisseaux de Vadarbico, Volta, Vincicasa, et Arena.
- en rive gauche, ruisseau d'Alzone, ravin de Penta qui rassemblent les eaux de l'Amelle et de Mozzicone, ruisseau de Castiglione, de Pruneto et de Scalambra.

La plupart de ces ruisseaux sont secs en été.

## 2.2.2 Le contexte climatique

Le climat local est de type méditerranéen à tendance continentale et montagnarde, avec des précipitations annuelles de l'ordre de 800 mm et une température annuelle moyenne de 10°C.

|                            | J  | F  | M  | A  | M  | J  | Jt | A  | S  | O  | N   | D  | Total      |
|----------------------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|----|------------|
| <i>précipitations (mm)</i> | 41 | 70 | 99 | 75 | 71 | 47 | 19 | 17 | 78 | 92 | 187 | 94 | <b>890</b> |

Tableau 3 : Moyenne annuelle des précipitations  
Maison forestière de Tartagine

## 2.2.3 Le contexte géologique et pédologique

Les sols, formés sur roche mère gneissique et granitique (gneiss et migmatites indifférenciées, BRGM 1980), sont peu profonds et secs sauf dans les zones de replats ou dans les talwegs.

## 2.3 Le milieu naturel

La proposition de Site d'Intérêt Communautaire s'étend de 400 à 850 m d'altitude environ, ce qui correspond à l'étage mésoméditerranéen, série mésoméditerranéenne supérieure du chêne vert et de l'arbousier. Le site atteint la zone de transition entre le méso et le supraméditerranéen au niveau du Monte Rosso (731 m) en versant nord, et au niveau de A Cima (861 m) en versant sud.

Outre le matorral arborescent à genévrier oxycèdre (zone importante entre le ruisseau de Castiglione et celui de Scalambra, en rive gauche de la Tartagine) et les landes épineuses, la forêt de chêne verts est dominante. Différents types de peuplements ont été identifiés (Cf. aménagement de la forêt communale de Vallica, ONF, en cours de validation) :

- Zones rocheuses et fruticées basses : zones non forestières souvent très rocheuses (barres, dalles) portant un maquis clairsemé. Le genévrier oxycèdre est abondant.
- Chênes verts clairsemés sur maquis bas : Peuplement à chêne vert dominant, très ouvert, accompagné d'un maquis à ciste, genêt, et genévrier ; caractéristique des zones fortement rocheuses et pentues ainsi que des zones dégradées.

- Chênes verts denses : Peuplement de chêne vert dominant avec un couvert complet et une hétérogénéité des classes d'âge.
- Vieilles réserves de chênes verts : Peuplement très vieilli, caractérisé par la présence de très vieux chênes traités en têtard.
- Ripisylve : Peuplement de bord de rivière essentiellement constitué d'aulnes glutineux, avec des saules, des peupliers et quelques pins maritimes.

L'érables de Montpellier forme de petites taches d'accrus ligneux au fond de la vallée de la Tartagine (en partie colonisée par le pin laricio) et au dessus du liseré de chêne vert dans la vallée de Vadarbico. (ONF, 1999).

Des prairies de type pelouse méditerranéennes sont présentes en rive gauche et droite de la Tartagine à proximité du ruisseau de Penta. Elles ont un aspect bocager par endroit et closes par des murettes de pierres sèches complétées éventuellement par des clôtures. (ONF, 1999).

### 3 INVENTAIRE DE L'EXISTANT

#### 3.1 Inventaire biologique

##### 3.1.1 Description des habitats

Cf. Carte des habitats en annexe 2.

Les habitats présents sur le site sont indiqués dans les tableaux suivants :

#### Habitats communautaires de la Directive

| CORINE               | NATURA 2000 |  | Surface (ha) | %  |
|----------------------|-------------|--|--------------|----|
| Code                 | Code        | Libellé Habitat  |              |    |
| 31.75                | 4090        | Landes hérissons cyrno-sardes                              | 162,93       | 31 |
| 32.1311              | 5210        | Matorral arborescent à <i>Juniperus oxycedrus</i>          | 89,74        | 17 |
| 44.141 et 44.6       | 92A0        | Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> | 10,67        | 2  |
| 45.315 et 32.112.315 | 9340        | Forêts à <i>Quercus ilex</i>                               | 198,42       | 38 |

Tableau 4 : Habitats communautaires de la Directive sur la pSIC FR9402004 «Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine».

Ces habitats communautaires représentent 88% de la surface du site.

Il n'y a pas d'habitat prioritaire de la Directive.

Les forêts à *Quercus ilex* correspondent pour la majorité à la forêt communale de Vallica. (Cf. descriptif des types de peuplements au § 1.3).

Le 92A0 correspond aux aulnaies mésohygrophiles constituant la ripisylve de la Tartagine.



## Habitats hors Directive

| Code CORINE | Libellé CORINE                            | Description CORINE   | Surface | % |
|-------------|---|--|---------|---|
| 32.34       | Maquis bas à Cistes ( <i>Cistus sp.</i> ) | Formations de la Méditerranée occidentale à <i>Cistus spp.</i> Petits ou moyens, principalement caractéristiques des sols siliceux de l'étage méso-méditerranéen, qui peuvent aussi se trouver largement dans l'étage thermo-méditerranéen et dans l'étage supra-méditerranéen sur silice. | 26,49   | 5 |
| 35.3        | Pelouses siliceuses méditerranéennes      | Pelouses de l'ouest méditerranéen, riches en plantes annuelles, sur sols siliceux graveleux, sableux ou limoneux, habituellement superficiels, qui restent cohérents pendant la saison sèche.  | 28,56   | 5 |
| 35.7        | Pelouses méditerranéo – montagnardes      | Pelouses dominées par <i>Nardus stricta</i> et groupements apparentés de l'étage supraméditerranéen des montagnes des péninsules méditerranéennes, développées surtout sur des sols siliceux ou, rarement, sur des substrats calcaires.  | 3,39    | 1 |

Tableau 5 : Habitats hors Directive sur la pSIC FR9402004  
« Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine »

Les habitats de la Directive font l'objet de fiches descriptives au § 3.

Pour le 35.7, il s'agit de pelouses dégradées du *Caricion caryophyllea* en cours de colonisation par l'*Helychriso-Genistetum* faciès à *Genista lobellii* var *salzmannii* (habitat limitrophe des landes hérissées cyrno-sardes).

### 3.1.2 Inventaire de la flore remarquable

A ce jour, aucune espèce végétale de la Directive n'a été observée sur le site. Pour chaque habitat de la Directive présent, une liste des espèces caractéristiques observées est donnée (cf. fiches au § 3).

### 3.1.3 Inventaire de la faune remarquable

10 espèces relèvent de la Directive Habitats (DH II et DH IV) :

|                     |   | DH II | DH IV |
|---------------------|---|-------|-------|
| Mammifères          | Mouflon de Corse (présence non significative) | X     | X     |
|                     | Murin de Capaccini                            | X     |       |
| dont Chiroptères    | Murin à oreilles échanquées                   | X     |       |
|                     | Couleuvre à collier                           |       | X     |
| Reptiles            | Lézard sicilien                               |       | X     |
|                     | Truite macrostigma                            | X     |       |
| Poissons Amphibiens | Discoglosse sarde                             | X     | X     |
|                     | Discoglosse corse                             | X     | X     |
|                     | Rainette verte sarde                          |       | X     |
| Insectes            | Grand capricorne                              |       | X     |

Tableau 6 : Espèces animales des Annexes II et IV de la Directive Habitats présentes sur la pSIC FR9402004

- Ces espèces animales sont étudiées dans les fiches descriptives au § 3.

- L'annexe 4 du présent document donne une liste indicative des espèces animales contactées sur le site de Vallica.
- En ce qui concerne les chiroptères 7 espèces ont été inventoriées sur le site dont deux de l'annexe II de la DH (cf. Tableau 6). A proximité du site trois espèces des annexes II et IV de la DH ont été inventoriées (GCC, 2001) : la Barbastelle – *Barbastellus barbastellus* (annexes II et IV), l'Oreillard gris – *Plecotus austriacus* (annexe IV), et Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersi* (annexes II et IV).
- 51 espèces d'oiseaux nichant sur le territoire ont été observées (ONF, 1999). L'aigle royal et l'autour des palombes ne sont pas nicheurs sur le site mais en périphérie.

Suite aux avis du groupe de travail « rivière », des études piscicoles ont été réalisées à la mi-juin 2001 sous la conduite de la DIREN-SEMA et du CSP.

Les premiers résultats montrent un état dégradé du peuplement piscicole de la Tartagine dans le périmètre de la pSIC.

|  | Zone étudiée | moyenne |
|--|--------------|---------|
| Densité de truites (nbre/1000m <sup>2</sup> )  | 43           | 250     |
| Densité d'anguilles (nbre/1000m <sup>2</sup> ) | 4 à 5        | 30 à 40 |

Tableau 7 : Peuplement piscicole de la Tartagine

La blennie fluviale a été observée (5 individus) ce qui représente un record d'altitude pour cette espèce (450 m).

L'ensemble du secteur subit en amont l'impact de prélèvements d'eau et de rejets domestiques. Ces effets pourraient aller en diminuant compte tenu de la généralisation de la pose de compteurs (en 2001, malgré la sécheresse, la prise d'eau de la Tartagine n'a pas été utilisée) et de la construction de systèmes d'épuration.

### 3.2 Inventaire des activités humaines

Le Ghjunsani est un territoire géographique très individualisé de la montagne corse, un peu isolé mais animé d'une réelle volonté de dynamisme et très attachant tant par son identité que par les initiatives qui y sont prises.

#### Agriculture et pastoralisme

Le village de Vallica n'héberge plus aujourd'hui que trois exploitants agricoles pluriactifs pratiquant élevage bovin, apiculture et parfois bucheronnage de bois de chauffage.

#### Activités touristiques et culturelles

- Deux gîtes communaux de quelques lits permettent l'accueil des vacanciers, essentiellement durant la période estivale. Récemment, un camping à la ferme de quelques emplacements a été ouvert à proximité du village.
- L'été, les activités liées au rassemblement théâtral d'Olimi-Cappella animent aussi le village de Vallica. La création d'un théâtre de verdure est d'ailleurs prévue à proximité du village, en limite haute de la forêt communale.
- Les activités des vacanciers relèvent de la petite randonnée familiale (présence d'un accompagnateur de moyenne montagne à Olmi-Cappella). La ballade avec ânes ou chevaux se développe également. (Cf. Carte des Itinéraires de promenades et de randonnées en annexe 2)
- Diverses activités culturelles, initiées par des bénévoles, assurent une animation locale dans le Ghjunsani. A Vallica en particulier, sont organisés des rassemblements de danses folkloriques, de musique ou de chansons anciennes. Le vieux four à pain est également réactivé à certaines occasions.

### Activités cynégétiques et piscicoles

- La chasse est organisée localement autour d'une société communale ; les gibiers tirés étant le sanglier, le perdreau et la bécasse.
- La pêche à la truite est pratiquée dans la Tartagine (Sté de pêche du Ghjunsani).
- Ces activités de chasse et de pêche traditionnelles ne posent pas de problème de compatibilité avec la protection des habitats et des espèces de la Directive dans ce secteur géographique.

### Patrimoine bâti

Sur le site ou à proximité immédiate, on peut découvrir de nombreux éléments du petit patrimoine bâti témoignant de l'activité rurale passée.

Ce patrimoine, parfois encore bien préservé, a fait l'objet d'un recensement approfondi (Ch. Pigelet, agriculteur à Vallica). Il comprend principalement :

- un pont génois sur la Tartagine ,
- des moulins et pressoirs ,
- des aires de battage ,
- des cabanes et bergeries.

## 4 ANALYSE ECOLOGIQUE

Les quatre habitats et les dix espèces de la Directive présents sur la proposition de site d'intérêt communautaire FR9402004 « Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine » font chacun l'objet d'une fiche descriptive présentée ci-après.

### Habitats faisant l'objet d'une fiche

- Forêts à *Quercus ilex*.
- Landes hérisson cyrno-sardes.
- Matorral arborescent à *Juniperus oxycedrus*.
- Forêts galeries à *Populus alba* et *Salix alba*.

Les fiches « Habitat » comportent neuf rubriques :

1. Données écologiques
2. Milieux associés et en contact
3. Structure
4. Espèces caractéristiques
5. Etat de conservation
6. Dynamique
7. Intérêt patrimonial – Préconisations
8. Lien phytosociologique

### Espèces faisant l'objet d'une fiche

- Mouflon de Corse, *Ovis ammon musimom* var. *corsicana*.
- Murin de Capaccini, *Myotis capaccinii*.
- Murin à oreilles échancrées, *Myotis emarginatus*.
- Couleuvre à collier, *Natrix natrix* ssp. *corsa*.
- Lézard sicilien, *Podarcis sicula*.
- Truite macrostigama, *salmo trutta macrostigma*.
- Discoglosse sarde, *Discoglossus sardus*.
- Discoglosse corse, *Discoglossus montalentii*.
- Rainette verte de Sardaigne, *Hyla arborea* ssp. *sarda*.
- Grand capricorne, *Cerambyx cerdo*.

Les fiches « Espèce » comportent huit rubriques :

1. Statuts de protection
2. Distribution actuelle
3. Biologie - Ecologie
4. Habitat
5. Evolution
6. Menaces
7. Objectifs de conservation
8. Mesures de conservation

La conservation de ces habitats et de ces espèces est liée à un ensemble de facteurs écologiques et anthropiques.

Habitat caractéristique de l'étage mésoméditerranéen corse sur substrat siliceux. On trouve également des forêts de chêne vert au supraméditerranéen.

### **1 - Données écologiques**

Installé ici sur des pentes fortes (30-50 %) et des sols superficiels rocheux entre 400 et 800m environ, en versant nord et sud.

### **2 - Milieux associés et en contact**

Cistaies, fruticées basses à immortelle d'Italie, fruticées basses à épiaire poisseeuse et genêt corse, forêt riveraine d'aulnes glutineux.

### **3 - Structure**

Futaie ou taillis-sous-futaie (couvert 80%) où les grands arbres ont été longtemps émondés, ce qui donne à ces peuplements un aspect tout à fait typique et, sans doute, une valeur écologique particulière (présence de branches mortes, de caries dans les troncs).

Il s'agit toujours de peuplements de faible hauteur (15m maximum), sur sols superficiels sauf sur les colluviums de bas de pente où l'on trouve les plus gros spécimens.

(Cf. Aménagement forestier de la forêt communale de Vallica (2003 – 2017), ONF, en cours de validation).

### **4 - Espèces caractéristiques**

*Quercus ilex*, *Phillyrea latifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Cistus salvaefolius*, *Rubia peregrina*, *Stachys glutinosa*, *Helychrysum italicum*, *Lavandula stoechas*, *Teucrium marum*, *Cyclamen repandum*, *Briza maxima*.

### **5 - Etat de conservation**

Arbres dépérissants à faible croissance et rejets de taillis formant des peuplements essentiellement sous deux formes :

- peuplements quasi continus avec une bonne densité de gros arbres (100 à 150 tiges/ha).
- peuplements très ouverts (50 tiges /ha).

Peuplements plus denses et de belle venue sur des parcelles jadis cultivées à proximité de la Tartagine.

### **6 - Dynamique**

Peuplements en voie de fermeture lente.

Présence réduite de régénération naturelle.

### **7 - Intérêt patrimonial - Préconisations**

- Occupe 38% de la surface du site. Présence du grand capricorne dans les arbres les plus âgés.
- Formation répandue en Corse dans ces conditions, en particulier dans la micro-région du Ghjunsani.
- La seule production envisageable pour tous ces peuplements est celle du bois de chauffage.
- Le traitement en taillis simple (cf. Cahiers d'habitats) est le plus adapté à ces peuplements.
- L'abrutissement du chêne vert par le pâturage divagant nuit à la régénération des peuplements : il y aurait nécessité de clore les zones consacrées à la régénération des peuplements.

- Des expériences de rénovation par taille des houppiers comme celles qui sont pratiquées sur le châtaignier (voire sur le chêne vert – Moltifao) pourraient être tentées. Maintien par taches d'arbres surannés (îlots de vieillissement).
- L'aménagement forestier de la forêt communale de Vallica prévoit les orientations suivantes pour les parcelles concernées par la pSIC : (Cf. Carte des peuplements et carte d'aménagement de la forêt communale de Vallica en annexe 5).
  - parcelle 2 partie et 3 : Futaie irrégulière par bouquet d'arbres avec pour objectif la sauvegarde des peuplements par des actions visant à régénérer les vieux chênes.
  - parcelle 4 : évolution naturelle (accès très difficile).
  - parcelle 5 : anciennes terrasses de culture. Traitement en pré-bois afin de conserver les espaces ouverts et les vieux chênes.
  - parcelle 6 (en rive droite de la Tartagine) : Aucune action sylvicole n'est envisagée. On laissera les peuplements de chênes évoluer naturellement.

### **8 - Lien phytosociologique**

Classe : *Quercetea ilicis*

Ordre : *Quercetalia ilicis*

Alliance : *Quercion ilicis*

Association : *Galio scabri-Quercetum ilicis*

Formations très répandues de la montagne corse dominées par les ligneux épineux et bas (on parle de fruticées basses). La dominance de ces végétaux est une bonne adaptation à la sécheresse estivale et au pâturage (les animaux refusant les végétaux épineux). Il s'agit des formations résultant de l'action humaine par déboisement puis pâturage et feux pastoraux.

### **1 - Données écologiques**

Formations qui occupent les parties les plus hautes du site sur les terrains les moins pentus (20-40%) aussi bien à l'adret (à partir de 550m) qu'à l'ubac (dès 400m).

### **2 - Milieux associés et en contact**

Cistaies, fruticées basses à immortelle d'Italie, fruticées basses à épiaire poisseeuse et genêt corse, pelouses méditerranéennes, matorral à genévrier oxycèdre.

### **3 - Structure**

Formations basses plus ou moins continues.

### **4 - Espèces caractéristiques**

*Genista salzmannii ssp salzmannii*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus spinosa*, *Stachys glutinosa*, *Thymus herba-barona*, *Teucrium marum*, *Pteridium aquilinum*, *Helleborus lividus ssp corsicus*, *Helichrysum italicum*, *Carlina corymbosa*.

### **5 - Etat de conservation**

Bon.

### **6 - Dynamique**

Evolution vers la colonisation forestière (fermeture) contenue par le pâturage extensif.

### **7 - Intérêt patrimonial - Préconisations**

Occupe 31 % de la surface du site.

En général espèces végétales endémiques dans ce type de formation (genêts notamment).

Maintien de ces formations.

### **8 - Lien phytosociologique**

Ordre: *Carlinetalia macrocephalae*

Alliance : *Anthyllidion hermanniae*

Association : *Helichryso -genistetum salzmanii*

Formation répandue en Corse sur toutes les pentes rocheuses sèches (secteurs à tendance continentale), mais aussi en stations proches du littoral, sous forme de broussailles et de fruticées sempervirentes assez hautes (matorrals). En expansion du fait de l'abandon des cultures dans les vallées centrales de l'île.

### **1 - Données écologiques**

Installée ici sur zones rocheuses, très sèches et pentues (50-60%) de 380 à 600m d'altitude, à l'adret en rive gauche de la Tartagine et en exposition ouest dans le vallon de Vadarbico. Egalement sur d'anciennes terrasses de culture.

### **2 - Milieux associés et en contact**

Yeuseraie, landes épineuses, cistaies, fruticées basses à immortelle d'Italie, fruticées basses à épiaire poisseuse et genêt corse, forêt riveraine d'aulnes glutineux.

### **3 - Structure**

Peuplements très clairs (couvert : 20 %) dominés par le genévrier oxycèdre sur des formations à immortelle d'Italie et épiaire poisseuse.

### **4 - Espèces caractéristiques**

*Juniperus oxycedrus*, *Quercus ilex*, *Phillyrea latifolia*, *Crocus corsicus*, *Cistus monspeliensis*, *Cistus salvaefolius*, *Stachys glutinosa*, *Lonicera implexa*, *Asparagus acutiflorus*, *Helichrysum italicum*, *Teucrium marum*, *Lavandula stoechas*, *Cyclamen repandum*.

### **5 - Etat de conservation**

Bon.

Sensible aux incendies.

### **6 - Dynamique**

Peuplement à faible dynamique.

### **7 - Intérêt patrimonial - Préconisations**

Occupe 17 % de la surface du site.

Formations très courantes à cet étage et dans ces conditions.

Milieu très productif en baies (intérêt pour les oiseaux frugivores).

Formations essentiellement sur des terrains communaux actuellement non soumis au régime forestier (cette soumission pourrait être envisagée).

### **8 - Lien phytosociologique**

Classe : *Cisto-rosmarinea*

Ordre : *Lavanduletalia stoechidis*

Association : *Helichryso-cistetum cretici*



|  |   |
|--|---|
| <b>Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i></b><br>Aulnaies à aulne glutineux (et aulne à feuilles cordées) de Corse | NATURA 2000 : 92A0<br>CORINE : 44.141 et 44.6 |
|--|---|

Habitat propre à la Corse jusqu'à 1 200-1 300 m d'altitude occupant le lit majeur des cours d'eau sur des sols d'alluvions récentes.

### **1 - Données écologiques**

Formations de berges rocailleuses voire rocheuses, sous forme de ripisylves plus ou moins étroites et/ou interrompues, le long de cours d'eau de type méditerranéen.

Sur le site, sous forme d'une étroite ripisylve continue le long de la Tartagine et de son affluent de rive droite le Vadarbico. Pratiquement inexistante ailleurs.

### **2 - Milieux associés et en contact**

Cistaies, fruticées basses à immortelle d'Italie, fruticées basses à épiaire poisseeuse et genêt corse, yeuseraie, végétation aquatique.

### **3 - Structure**

Strate arborescente d'aulnes glutineux formant une futaie sur souche plus ou moins âgée (aulnaie mésohygrophile).

### **4 - Espèces caractéristiques**

*Alnus glutinosa*, *Fraxinus ornus*, *Rubus ulmifolius*, *Quercus ilex*, *Acer monspessulanum*, *Prunus spinosa*, *Pteridium aquilinum*, *Osmunda regalis*, *Carex remota*.

### **5 - Etat de conservation**

Bon mais fragile du fait de sa position en bordure du cours et de sa relative étroitesse. Peut cependant se régénérer à partir du fort système racinaire de l'aulne.

### **6 - Dynamique**

Conquête progressive des petits dépôts alluvionnaires de la Tartagine.  
Evolution vers la futaie sur souche ou le taillis vieilli.

### **7 – Intérêt patrimonial. Préconisations**

- N'occupe que 2% de la surface du site.
- Assure le maintien des berges par l'enracinement puissant des aulnes.
- Participe à la mosaïque locale de milieux.
- Constitue des couloirs utiles au déplacement des chiroptères.
- Conservation de cet habitat et d'un couvert suffisant le long des berges de la Tartagine. Gestion aussi globale que possible du cours d'eau.
- Maintien de la gestion en taillis qui permet un bon équilibre physique entre le système racinaire et la partie aérienne et donc une meilleure stabilité des peuplements. On évitera de créer des interruptions trop importantes de la ripisylve à l'occasion d'éventuelles exploitations.

### **8 - Lien phytosociologique**

Classe : *Quercu roboris – Fagetea sylvaticae*

Ordre : *Populetaalia albae*

Alliance : *Osmundo regalis-Alnion glutinosae*

Mouflon de Corse  
(*Ovis ammon musimon var corsicana*)

Mammifères  
Artiodactyles  
Famille des Bovidés

Statuts de protection :

Directive habitats : annexes II et IV  
(populations de Corse et Sardaigne)

Convention de Berne : annexe III

Protection régionale : espèce gibier à plan de  
chasse nul

Liste rouge UICN (1990) : *Vulnérable*

**Distribution actuelle**

- Deux ensembles de populations :
  - Cinto : Haut Asco, Haut Golo, Aitone, Lonca, Filosorma, Bonifato, Ghjunsani (env. 400 individus)
  - Bavella : Malo-Tova, Incudine, Bavella, Ospedale (env. 200 individus)
- sur le site : descend en versant nord en rive droite de la Tartagine.

**Ecologie**

Colonise des milieux très différents de 300 à 2500m d'altitude.  
Grande capacité d'adaptation mais faible capacité de colonisation.

**Habitat**

Milieux rocaillieux et bien drainés.

**Evolution**

Encore mal connue.  
Stabilité ou faible régression.

**Menaces**

Dérangement humain (loisirs, battues mal gérées).  
Pollution génétique ou contamination sanitaire.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

**Mesures de conservation**

Maintien de milieux assez ouverts.

Statuts de protection :

Directive habitats : annexes II et IV

Convention de BERNE : annexe II

Convention de BONN : annexe II

Protection nationale : Arrêté ministériel du 17/04/1981.

Liste rouge de la faune menacée de France :  
Vulnérable

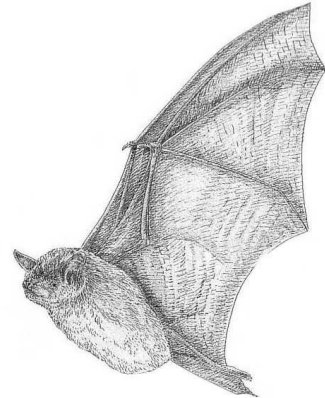


Illustration in MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p

Chauve-souris de taille moyenne (4,5 à 5 cm ; 7 à 12 g) à pelage dorsal gris assez long.

**Distribution actuelle**

Espèce cavernicole, à répartition circumméditerranéenne, peu courante en Corse (on la trouve dans 10% des milieux).

**Biologie**

- A fort grégarisme en Corse.
- Chasse sur les zones en eau (atterrissements, replats).
- On connaît mal son régime alimentaire.

**Habitat**

Espèce méditerranéenne du mésoméditerranéen (<600m en Corse).

Très rare en milieu forestier.

Plutôt inféodée aux zones humides, ce qui se vérifie sur ce site proche de Castifao (seul site de reproduction connu).

**Evolution**

Plutôt en voie de régression en zone méditerranéenne, sans que l'on en connaisse bien les causes.

**Menaces**

Modification des milieux (eau, recalibrage des rivières).

Prélèvement de collection ?

Dérangement, fermeture des gîtes cavernicoles.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

Amélioration de la connaissance de la biologie de l'espèce.

**Mesures de conservation**

Conservation des sites.

Suivi des populations, site de Castifao (pSIC FR 9400613) à proximité.

Murin (Vespertilion) à oreilles échancrées  
***Myotis emarginatus***

Chiroptères  
Famille des Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive habitats : annexes II et IV

Convention de BERNE : annexe II

Convention de BONN : annexe II

Protection nationale : Arrêté ministériel du 17/04/1981

Liste rouge de la faune menacée de France :  
Vulnérable

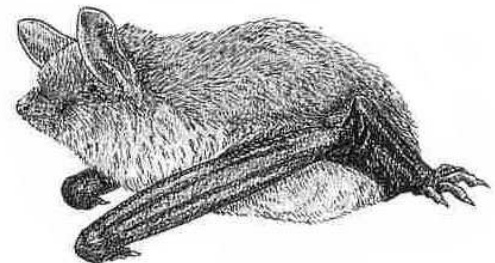


Illustration *in* MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p

Chauve-souris de taille moyenne (4 à 5 cm ; 7 à 15 g) à pelage brun roux, oreilles échancrées dépassant légèrement le museau.

**Distribution actuelle**

Se rencontre du Maghreb à la Hollande (paléarctique).

Assez courant en France continentale et en Corse. Contactée du niveau de la mer à 1300m d'altitude.

**Biologie**

Les araignées constituent l'essentiel de son régime alimentaire ; consomme également des mouches (élevage).

Colonies souvent liées à celles du Grand rhinolophe.

**Habitat**

Espèce anthropophile (essentiellement en Corse) ; peu courante en milieu forestier.

**Evolution**

Plutôt en diminution en peu partout.

**Menaces**

Mal connues.

Condamnation des sites souterrains, fermeture des milieux, régression de l'élevage.

Restauration ou ruine du bâti.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

Amélioration de la connaissance de la biologie de l'espèce.

**Mesures de conservation**

Conservation des sites.

Suivi des populations, site de Castifao à proximité.

Couleuvre à collier  
**(*Natrix natrix ssp corsa*)**

Reptiles  
*Famille des Colubridés*

Statuts de protection :

Directive habitats : annexe IV

Convention de Berne : annexe II

Protection nationale : arrêté du 22.07.1993

Liste rouge de la faune menacée de France : à surveiller

Serpent pouvant atteindre 1 m (mâle) voire 2 m (femelle).

**Distribution actuelle**

9 sous-espèces réparties dans toute l'Europe.

Sous-espèce endémique de Corse.

Sur le site : une observation sur le site lors des prospections.

**Ecologie**

Hiberne d'octobre à février mars, sous la terre ou dans divers types de trous.

Cette espèce doit certainement tirer profit de l'abondance de la grenouille verte sur la Tartagine et certains de ses affluents.

**Habitat**

Près de l'eau du niveau de la mer à 1300m.

**Evolution**

Maintien.

**Menaces**

Pas de menaces.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

**Mesures de conservation**

Espèce ne représentant pas un enjeu fort sur le site - Pas d'intervention.

Lézard sicilien  
**(*Podarcis sicula*)**

Reptiles  
Famille des Lacertidés

Statuts de protection :

Directive habitats : annexe IV

Convention de Berne : annexe II

Protection nationale : arrêté du 22.07.1993

Liste rouge de la faune menacée de France : à surveiller



*Podarcis sicula* mâle. Photo L.Marsol

Lézard de couleur verte jusqu'au 2/3 inférieur du dos mais, parfois aussi, totalement brun (adultes) ; pouvant atteindre 25 (30) cm de long.

**Distribution actuelle**

- Espèce d'origine italienne introduite par l'homme dans les îles de la méditerranée occidentale
- Corse : espèce introduite à partir de Bastia (commerce avec la Toscane)
- Sur le site : zones ouvertes de la périphérie immédiate du site, près du village.

**Habitat**

Espèce de milieux ouverts, plutôt en plaine où elle concurrence le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*).

**Evolution**

S'étend avec les activités humaines : cultures, feu, voies de circulation.

**Menaces**

Peu ou pas.

**Objectifs de conservation**

Maintien de la capacité d'accueil par l'alternance de différents milieux, la présence de petites constructions en pierres.

**Mesures de conservation**

Espèce ne représentant pas un enjeu fort sur le site, à surveiller.  
Pas d'intervention.

Truite macrostigma  
**(salmo trutta macrostigma)**

Famille des salmonidés

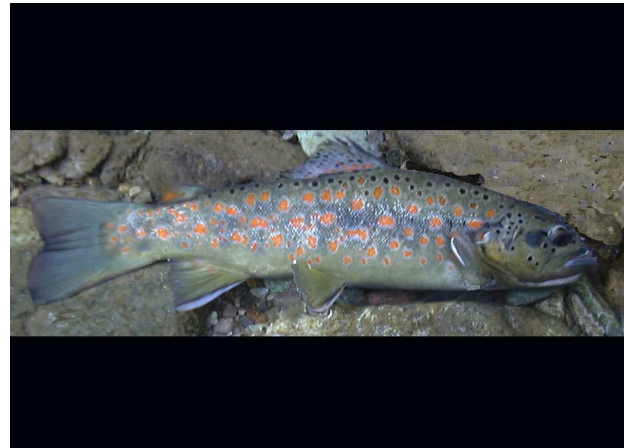
Statuts de protection :

Directive habitats : annexes II

Convention de Berne :

Protection nationale : arrêté du 8 décembre 1988

Liste rouge de la faune menacée de France : Rare



Truite caractérisée par une robe particulière avec présence de "huit volumineuses maculatures noires et arrondies, régulièrement disposées sur les flans. « Elle possède également 35 ± 40 taches ocellées, rouges dont une seule est bien apparente sur l'opercule » .

**Distribution actuelle**

Corse : espèce répandue localement en altitude ; présente aussi en Italie et Afrique du Nord

Site : densités 5 fois plus faibles que la moyenne corse (43/1000 m<sup>2</sup> au lieu de 250/1000m<sup>2</sup>) et hybridation très probable avec la souche atlantique (lâchers de cette sous espèce fréquents sur la bassin versant)

**Biologie Et Habitat**

Torrents à eaux froides et bien oxygénées dans les parties supérieures des cours d'eau

**Evolution**

Diminution importante des effectifs

**Menaces**

Le braconnage et les hybridations constituent les deux principales menaces .

**Objectifs de conservation**

Supprimer les hybridations en repeuplant avec la souche pure "macrostigma"

**Mesures de conservation**

Arrêt des alevinages avec la souche atlantique et meilleur contrôle des captures et du braconnage. Meilleure gestion de l'eau sur la Tartagine . Au préalable évaluer le degré de pollution génétique sur la base d'analyses.

Discoglosse corse  
(*Discoglossus montalentii*)

Anoures  
Famille des Discoglossidés

Statuts de protection :

Directive habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe III

Protection nationale : arrêté du 22.07.1993  
Art R211.1 à R 211.5 du code rural

Liste rouge de la faune menacée de  
France : *Rare ?*

Cotation UICN : *vulnérable*

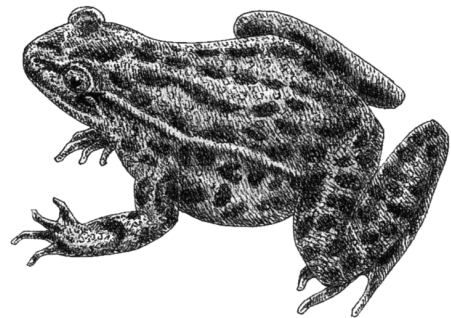


Illustration in MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p

Espèce mal connue et difficile à distinguer du Discoglosse sarde.  
Taille jusqu'à 7-8 cm.

**Distribution actuelle**

- Endémique corse.
- Moins représentée que le D. sarde.
- Sur le site, cinq têtards et trois adultes de *Discoglossus montalentii* ont été observés (deux au bord de la Tartagine à proximité du pont génois, et un au bord du Vadarbico) ; (DIREN, AAPNRC, 2002). Remarque : La prospection s'est déroulée sur un mois et seulement sur une partie du site en raison des problèmes d'assèchement et d'accès à certains cours d'eau.

**Biologie**

Grenouille diurne et nocturne se nourrissant d'insectes et parfois de larves.  
Têtards se nourrissant de débris végétaux.

**Habitat**

Eaux assez courantes (bord de la Tartagine). Plus haut en altitude que le D. sarde. Lié aux milieux aquatiques non perturbés, exempts d'aménagement et dépourvus de pollution.  
Sur le site : eaux courantes avec vitesse faible, substrat composé de sables, graviers et cailloux, endroits ombragés.

**Evolution**

Mal connue.

**Menaces**

Peu de menaces, pollution.  
Cohabite avec ses compétiteurs les plus proches : *D. sardus* et *Rana esculenta*.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

**Mesures de conservation**

Estimation qualitative et quantitative des populations. Etude comparative avec le D.sarde.



Statuts de protection :

Directive habitats : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Protection nationale : arrêté du 22.07.1993

Liste rouge de la faune menacée de France :  
*Rare.*

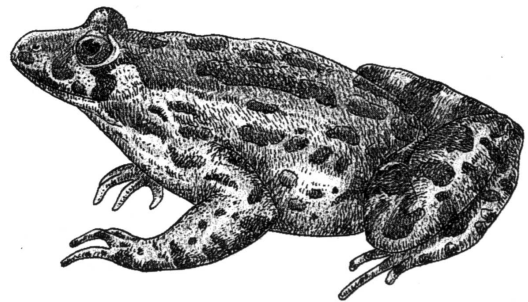


Illustration in MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p

Crapaud brun de 7-8 cm à peau lisse.  
Difficile à distinguer du Discoglosse corse.

**Distribution actuelle**

- Espèce endémique tyrrhénienne.
- Corse : largement représenté du niveau de la mer à 1200 m (monte moins haut que le Discoglosse corse – en dessous de 900 m sur le site).
- Sur le site, deux têtards et un adulte de *Discoglossus sardus* ont été observés (au bord de la Tartagine) ; (DIREN, AAPNRC, 2002). Remarque : La prospection s'est déroulée sur un mois et seulement sur une partie du site en raison des problèmes d'assèchement et d'accès à certains cours d'eau.

**Biologie**

Espèce strictement sédentaire.

Diurne et nocturne se nourrissant d'insectes et parfois de larves.

Têtards se nourrissant de débris végétaux.

Reproduction et exigences écologiques mal connues (2 à 4 pontes/an).

**Habitat**

Biotopes variés allant de la flaque d'eau aux torrents de montagne, de l'eau douce à l'eau saumâtre.

Sur le site : eaux plus ou moins stagnantes (fossés, suintement et mare).

**Evolution**

Maintien.

**Menaces**

Peu de menaces, pollution.

Cohabite avec ses compétiteurs les plus proches : *D. montalentii* et *Rana esculenta*.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

**Mesures de conservation**

Estimation qualitative et quantitative des populations. Etude comparative avec le D.corse.

Statuts de protection :

Directive habitats : annexe IV

Convention de Berne : annexe II

Protection nationale : arrêté du 22.07.1993

Liste rouge de la faune menacée de France  
: *Rare*

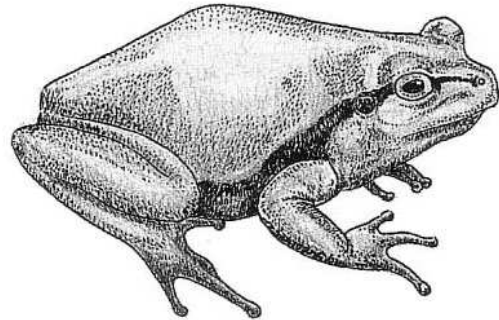


Illustration in MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p

Petite grenouille (moins de 50 mm), à peau lisse de couleur verte (couleur variable avec le substrat, camouflage).

**Distribution actuelle**

Iles de Toscane, Sardaigne, Corse.

Assez bien répandue en Corse, plus en altitude que la grenouille verte.

Sur le site ou à proximité : rencontrée près de la Tartagine, mais plus fréquente aux abords du village dans les abreuvoirs et les sources ou fontaines.

**Ecologie**

S'éloigne peu de l'eau. Les adultes d'activité nocturne et plus ou moins terrestre, n'ont pas été vus, mais leurs têtards sont fréquemment observés.

**Habitat**

Etage mésoméditerranéen.

**Evolution**

Maintien.

**Menaces**

Peu de menaces, pollution.

Cohabite avec ses compétiteurs les plus proches : *D.montalentii* et *D.sardus*.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.

**Mesures de conservation**

Espèce ne représentant pas un enjeu fort sur le site, à surveiller.

Pas d'intervention.

Grand capricorne  
(*Cerambyx cerdo*)

Coleoptère  
Famille des Cerambycides

Statuts de protection :

Directive habitats : annexe IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de BONN : annexe II

Protection nationale : arrêté du 22.07.1993

Liste rouge de la faune menacée de France : *statut indéterminé*

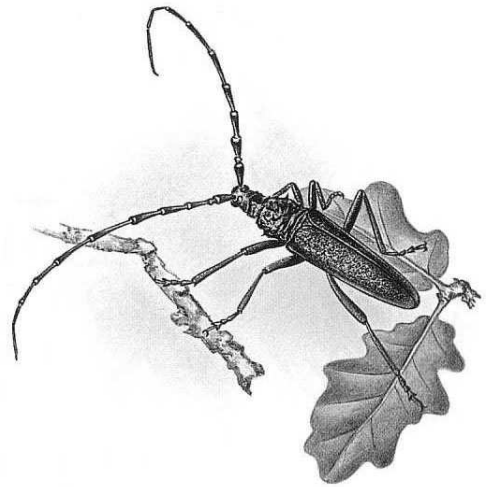


Illustration in MAURIN et al., 1995 - Inventaire de la faune menacée en France, MNHN : 176 p

Le plus grand coléoptère cérambycide de France (25 à 55 mm).

**Distribution actuelle**

Rare dans le nord de la France.  
Courant dans le midi.

**Biologie**

Insecte xylophage (larve), se développant sur une durée de 3 ans (dont 31 mois pour la larve).  
La larve creuse de profondes galeries dans le bois, les adultes volent de juin à septembre.  
Les adultes, plutôt crépusculaires dans le nord, sont bien visibles dans la journée en Corse.

**Habitat**

Vieux gros chênes dépérissants.

**Evolution**

Menacé dans le nord de la France (pratiques forestières et raisons de sécurité).  
Courant dans le midi, où il a pu être favorisé par la taille des arbres en têtard.

**Menaces**

Suppression des vieux arbres.

**Objectifs de conservation**

Maintien des populations.  
Connaissance des espèces compagnes.

**Mesures de conservation**

Repérage et maintien de quelques gros vieux chênes (5 à 10/ha), en particulier en forêt communale et hors des zones d'accueil du public.

## 5 HIERARCHISATION DES ENJEUX – PROPOSITIONS D’ACTIONS

L'étude de la proposition de site d'intérêt communautaire FR9402004 « Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine » et les observations réalisées jusqu'à maintenant dans la région du Ghjunsani montrent que les enjeux patrimoniaux les plus forts sont liés à la présence de la yeuseraie de part et d'autre de la Tartagine, de la junipéraie et des espèces inféodées à ces milieux, comme par exemple les discoglosses et les chiroptères.

La gestion intégrée du site nécessite la mise en œuvre de mesures destinées :

- à la préservation et la conservation des espèces et des écosystèmes (aménagement de la forêt communale, inventaire et suivi d'espèces, maintien de paysages ouverts par l'activité pastorale) ;
- à l'information et l'accueil du public (aménagement de sentiers de randonnées, signalétique et dépliant).

Les actions prévues pendant la durée du DOCOB sont présentées sous la forme des fiches actions ci-après. Elles résultent d'une concertation avec l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

| N° | Chênaie verte et Junipéraie de la Tartagine<br>FR9402004               | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|----|--|------|------|------|------|------|------|
|    | <b>Forêt</b>   |      |      |      |      |      |      |
| 1  | Aménagement de la forêt communale de Vallica                           |      |      |      |      |      |      |
|    | <b>Accueil – Tourisme</b>  |      |      |      |      |      |      |
| 2  | Sentier de petite promenade de la Tartagine                            |      |      |      |      |      |      |
| 3  | Sentier de petite promenade de Piedale                                 |      |      |      |      |      |      |
| 4  | Signalétique N2000 et dépliant d'information sur le site               |      |      |      |      |      |      |
| 5  | Réouverture du chemin de Vallica à Asco par Lagiarello                 |      |      |      |      |      |      |
|    | <b>Paysage et activité pastorale</b>                                   |      |      |      |      |      |      |
| 6  | Maintien de paysages ouverts   |      |      |      |      |      |      |
|    | <b>Espèces animales</b>  |      |      |      |      |      |      |
| 7  | Maintien et soutien des populations de truites macrostigma             |      |      |      |      |      |      |
| 8  | Soutien et amélioration des populations de discoglosses sarde et corse |      |      |      |      |      |      |
| 9  | Soutien voire amélioration des niveaux de populations de chiroptères   |      |      |      |      |      |      |
| 10 | Confirmation de la présence du chat sauvage                            |      |      |      |      |      |      |

Tableau 8 : Récapitulatif des fiches actions et échéancier

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>N° - Intitulé</b> | <b>1 - Aménagement de la forêt communale de Vallica</b>  |
| <b>Objectif</b>      | <i>Mise à disposition de la commune d'un outil de gestion durable de la forêt intégrant les fonctions attendues : protection des habitats, qualité paysagère du site, protection vis à vis des incendies, régénération des peuplements, production de bois de feu.</i> |

**Nature :** *Les études de terrain (milieu, formations végétales, faune, flore, paysage) préalables au document d'aménagement forestier ont été réalisées en 2002. L'aménagement forestier de la forêt communale de Vallica qui s'applique sur la période 2003-2017 a été validé par délibération du conseil municipal le 29 juillet 2003.*

*Il comprend : une analyse du milieu naturel avec description des peuplements forestiers, une analyse des besoins économiques et sociaux, un bilan de la gestion passée, la définition des objectifs futurs, un programme d'action et un bilan économique et financier prévisionnel, ainsi que des annexes cartographiques.*

**Actions à venir :**

- *Lancer la procédure d'approbation de l'aménagement par arrêté préfectoral.*
- *Mise en œuvre des préconisations de l'aménagement forestier. A ce titre, l'ONF a soumis à la mairie un programme de travaux et une proposition d'assiette de coupes pour 2003-2004, au mois de septembre 2003, pour un montant global de 24 885 euros.*

**Connexions avec une autre action :** *maintien d'une activité économique ; maintien de la diversité du site et de paysages de qualité ; sentiers de petite promenade.*

**Retombées locales attendues :** *meilleure insertion de la forêt dans la vie locale, adéquation avec la charte du Parc (qualité paysagère).*

**Environnement institutionnel et humain :** *commune de Vallica inscrite dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.*

**Maître d'ouvrage :** *commune de Vallica.*

**Maître d'œuvre :** *ONF*

**Acteurs concernés et rôles :**

*Commune : définition des objectifs de la forêt, de ses attentes.*

*ONF : élaboration et mise en œuvre de l'aménagement forestier de Vallica (2003-2017).*

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération :** *phase terrain de l'aménagement s'est terminée en 2002.*

**Durée prévue de l'opération :** *durée de l'application de l'aménagement forestier (2003-2017).*

**Moyens financiers nécessaires :** *prospection sur le terrain, analyse et traitement des données, rédaction de l'aménagement, réunions de concertation avec les élus, proposition et suivi du programme de travaux et de coupes.*

**Coût investissement :** *ONF*

**Coût fonctionnement/an :** *ONF*

**Proposition de montage financier :** *élaboration sur le budget de l'ONF (régime forestier).*

**Suivi :** *commune de Vallica, ONF, Comité de pilotage.*

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>N° - Intitulé</b> | <b>2 - Sentier de petite promenade de la Tartagine</b>  |
| <b>Objectif</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un sentier de petite promenade.</li> <li>• Réhabilitation du petit patrimoine bâti et du pont génois.</li> </ul> |

**Nature :**

- Itinéraire : Sentier en boucle entre le village de Vallica et la rivière de la Tartagine par le pont génois. Jonction avec la piste forestière et sentier du canton des Teghielle, par sentier en rive gauche de la Tartagine (Cf. Carte des itinéraires de promenades et de randonnées en annexe 2).
- Linéaire total du sentier : 4 km.
- Statut foncier : chemin de servitude communal.
- Travaux envisagés :  
1 - SENTIER  
- Aménagement du sentier : démaquisage, balisage, signalétique directionnelle (5 panneaux).  
- Réhabilitation du petit patrimoine bâti (murs bordiers en pierre sèche, pavage - ricciàta).  
La signalétique sera réalisée en concertation avec le PNRC par souci d'homogénéité avec celle existante dans la micro région et respect de leur charte balisage/signalétique.  
2 – PONT GENOIS  
- Démaquisage des abords du pont génois.  
- Réhabilitation du pont génois : murets, pavage, consolidation pile gauche.  
• Public visé : fréquentation touristique familiale (promenade) et randonnée.  
• Objectif : découverte du patrimoine rural (murets, aires à blé, pailers et enclos à bestiaux, moulin), de vestiges historiques (pont génois) et des éléments remarquables du patrimoine naturel (chênaie verte, ripisylve à aulne, saule et peuplier, paysage de la haute vallée de la Tartagine).  
• Liens avec autres sentiers existants : sentiers inter-villages du Giussani (Olmi-Cappella, Mausoleo, Pioggiola, Forcili, Tartagine) et liaison avec la vallée d'Asco et les villages de Castifao et Moltifao.

**Connexions avec une autre action :**

Sentier de petite promenade de Piedale (fiche action n°3), Sentier de randonnée de Vallica à Asco par le col de Lagiarello (fiche action n°5), Information et signalétique (fiche action n°4).

**Retombées locales attendues** : découverte et préservation du site, éducation à l'environnement, éco-développement.

**Environnement institutionnel et humain** : Commune de Vallica inscrite dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.

**Maître d'ouvrage** : commune de Vallica.

**Maître d'œuvre** : ONF.

**Acteurs concernés et rôles** : Commune de Vallica, ONF, PNRC, Offices de tourisme, ATC, OEC, CG – SDEL, SI pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature, SIVOM du Giussani.

**Information à diffuser par :**

- Office du tourisme du Giussani, PNRC, Communauté de communes des cinq Pieve, commune de Vallica, site Internet.
- Une demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sera effectuée auprès du Service du Développement Economique et Local (SDEL) du Conseil Général de la Haute Corse. Intérêt : obtention possible de financement et promotion touristique de l'itinéraire.

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération** : 2004

**Durée prévue de l'opération** : 2 mois

**Moyens financiers nécessaires :** travaux d'aménagement du sentier et de réhabilitation du patrimoine bâti.

**Coût investissement** (A titre indicatif, d'après devis estimatifs en euros HT) :

- Aménagement du sentier (démaquisage, balisage, signalétique) : 5 500 €
- Démaquisage abords du pont génois : 1 161 €.  
Total démaquisage : 6 662 €. (d'après barème ouvriers forestiers ONF. A réévaluer s'il s'agit d'une entreprise).
- Réhabilitation petit patrimoine bâti : 18 750 €.
- Réhabilitation du pont génois : 10 976 €.  
Total bâti : 29 726 €. Pour le bâti, les devis seront réévalués après la visite de terrain du Service patrimoine de l'OEC. (visite effectuée en collaboration avec le CAUE – Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).
- Montant total (sentier + bâti) = 36 388 €.

**Coût fonctionnement/an :** la commune doit prévoir un entretien régulier du sentier et des aménagements effectués tous les trois à cinq ans en fonction de la fréquentation.

**Proposition de montage financier :** OEC, ATC, CG2B, Commune de Vallica.

Demandes de financement distinctes entre les travaux de démaquisage et le bâti, à adresser par la commune de Vallica aux services concernés.

- Pour le patrimoine bâti (murets, pavage et pont génois) : Service patrimoine de l'OEC. Conseil technique sur les travaux et le choix d'un maître d'œuvre, financement possible de 60 à 70% du montant total HT des travaux et de maîtrise d'œuvre.
- Pour le démaquisage, le balisage, et la signalétique : ATC et CG de la Haute Corse. Ensemble des financements publics possible jusqu'à 80% du montant total HT des travaux.

**Suivi :** commune de Vallica, ONF, PNRC, Maître d'œuvre choisi par la commune pour les travaux de réhabilitation du patrimoine bâti, Comité de pilotage.

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>N° - Intitulé</b> | <b>3 - Sentier de petite promenade de Piedale</b>                         |
| <b>Objectif</b>      | <i>Ouverture d'un sentier de petite promenade ; découverte, animation</i> |

**Nature :**

- *Itinéraire : Sentier en boucle entre le village de Vallica et le canton de Piedale qui domine la vallée de la Tartagine (6 km). Cf. Carte des itinéraires de promenades et de randonnées en annexe 2.*
- *Linéaire total du sentier : 6 km.*
- *Statut foncier : chemin de servitude communal.*
- *Travaux envisagés :*
  - 1 - *Aménagement du sentier : démaquisage; balisage, signalétique directionnelle (3 panneaux).*
  - 2 - *Réhabilitation du petit patrimoine bâti (murs bordiers en pierre sèche, pavage - ricciàta).**La signalétique sera réalisée en concertation avec le PNRC par souci d'homogénéité avec celle existante dans la micro région et respect de leur charte balisage/signalétique.*
- *Public visé : fréquentation touristique familiale (promenade) et randonnée.*
- *Objectif : découverte du patrimoine rural (murets, aires à blé, paillers et enclos à bestiaux), de vestiges historiques (anciennes prospections minières) et des éléments remarquables du patrimoine naturel (vieille futaie de chênes verts, landes à genêts, matorral à genévrier oxycèdre, paysage de la haute et basse vallée de la Tartagine).*
- *Liens avec autres sentiers existants : sentiers inter-villages du Giussani (Olmi-Cappella, Mausoleo, Pioggiola, Forcili, Tartagine) et liaison avec la vallée d'Asco et les villages de Castifao et Moltifao.*

**Connexions avec une autre action :** *Sentier de petite promenade la Tartagine (fiche action n°2), Sentier de randonnée de Vallica à Asco par le col de Lagiarello (fiche action n°5), Information et signalétique (fiche action n°4).*

**Retombées locales attendues :** *découverte et préservation du site, éducation à l'environnement, éco-développement.*

**Environnement institutionnel et humain :** *Commune de Vallica inscrite dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.*

**Maître d'ouvrage :** *commune de Vallica*

**Maître d'œuvre :** *ONF*

**Acteurs concernés et rôles :** *idem fiche action n°2.*

**Information à diffuser par :** *idem fiche action n°2.*

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération :** *2004*

**Durée prévue de l'opération :** *2,5 mois.*

**Moyens financiers nécessaires :** *travaux d'aménagement du sentier et de réhabilitation du patrimoine bâti.*

**Coût investissement :** *(A titre indicatif, d'après devis estimatifs en euros HT) :*

- *Aménagement du sentier (démaquisage, balisage, signalétique) : 10 281 € (d'après barème ouvriers forestiers ONF. A réévaluer s'il s'agit d'une entreprise).*
- *Réhabilitation petit patrimoine bâti : 19 060 €.*

*Pour la bâti, les devis seront réévalués après la visite de terrain du Service patrimoine de l'OEC. (visite effectuée en collaboration avec le CAUE – Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement).*

*Montant total (sentier + bâti) = 29 341 €.*

**Coût fonctionnement/an :** *idem fiche action n°2.*

**Proposition de montage financier :** *idem fiche action n°2.*

**Suivi :** *idem fiche action n°2.*



|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>N° - Intitulé</b> | <b>4 - Signalétique N2000 et dépliant d'information sur le site</b>  |
| <b>Objectif</b>      | <i>Panneau de présentation du site Natura 2000 et dépliant d'information sur le patrimoine de la micro-région.</i> |

**Nature :**

- *Conception et réalisation d'un panneau d'information présentant le site Natura 2000, les habitats et les espèces remarquables.*
- *Création d'un dépliant d'information présentant le site Natura 2000 et le réseau de sentiers de promenade et de randonnée. Dépliant à harmoniser avec celui du PNRC « Sentiers de Caccia Giussani ». Contenu à définir.*
- *Objectif : information de la population locale et des visiteurs, éducation à l'environnement, rôle pédagogique pour la préservation du site (habitats, espèces, paysage).*

*Remarque : la pose du panneau peut être réalisée par les ouvriers forestiers de l'ONF.*

**Connexions avec une autre action :** *Sentiers de petite promenade de la Tartagine et de Piedale (fiches action n°2 et 3, Sentier Vallica-Asco par Lagiarell o (fiche action n°5).*

**Retombées locales attendues :** *idem fiche action n°2.*

**Environnement institutionnel et humain :** *Commune de Vallica inscrite dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.*

**Maître d'ouvrage :** *commune de Vallica.*

**Maître d'œuvre :** *ONF et PNRC.*

**Acteurs concernés et rôles :** *idem fiche action n°2, plus la DIREN. Le contenu du panneau est à définir en collaboration avec eux par souci d'homogénéité avec les panneaux d'autres sites du réseau Natura 2000.*

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération :** *2004*

**Durée prévue de l'opération :** *6 mois*

**Moyens financiers nécessaires :** *conception du panneau et du dépliant, réalisation et pose du panneau, édition et diffusion du dépliant (nombre d'exemplaires à déterminer).*

**Coût investissement :** *à définir. Coûts prévisionnels : signalétique : 5 à 8 000 € ; dépliant : 1 à 2 000 €*

**Coût fonctionnement/an :** *la commune doit prévoir une enveloppe budgétaire pour les coûts d'entretien du panneau et de réédition du dépliant.*

**Proposition de montage financier**

- *ATC et CG de la Haute Corse. Se rapprocher de ces services pour voir les critères d'éligibilité et le montant des subventions possibles. Cf. fiche action n°2.*
- *Autres pistes de financement : OEC et DIREN (Contrat Natura 2000).*

**Suivi :** *commune de Vallica, ONF, PNRC, Comité de pilotage.*

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>N° - Intitulé</b> | <b>5 - Réouverture du chemin de Vallica à Asco par Lagiarello</b>  |
| <b>Objectif</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir un sentier de communication entre la vallée de Tartagine et la vallée d'Asco depuis le village de Vallica.</li> <li>• Développer des activités de tourisme de nature.</li> </ul> |

**Nature :**

- Itinéraire : Sentier partant du village de Vallica pour rejoindre Asco par le col de Lagiarello (1238 m) : Vallica, sentier de Piedale, piste forestière, passerelle, sentier en rive droite de la Tartagine, pont génois, Lagiarello, Asco. Le sentier Lagiarello - Asco est déjà ouvert et balisé. Une partie de l'itinéraire est en dehors du site Natura 2000. Cf. Carte des itinéraires de promenades et de randonnées en annexe 2.
- Linéaire total du sentier : 8 km.
- Statut foncier : chemin de servitude communal.
- Travaux envisagés :
  - 1 - Aménagement du sentier : démaquisage, balisage, signalétique directionnelle (6 panneaux).
  - 2 - Réhabilitation du petit patrimoine bâti (murs bordiers en pierres sèches, pavage - ricciàta).
  - 3 - Construction d'une passerelle : intérêt pour le pastoralisme (passage des troupeaux d'une rive à l'autre de la Tartagine).

La signalétique sera réalisée en concertation avec le PNRC par souci d'homogénéité avec celle existante dans la micro région et respect de leur charte balisage/signalétique.
- Public visé : fréquentation touristique familiale (promenade) et randonnée, éleveurs.
- Objectif : découverte du patrimoine rural (murets, aires à blé, anciens moulins à eau et leurs aqueducs, paillers et enclos à bestiaux), de vestiges historiques (pont génois), et des éléments remarquables du patrimoine naturel (vieille futaie de chênes verts, ripisylve à aulne, saule et peuplier, chênes blancs, érables de Montpellier, paysage de la haute vallée de la Tartagine, et vallée d'Asco).
- Liens avec autres sentiers existants : sentiers inter-villages du Giussani (Olmi-Cappella, Mausoleo, Pioggiola, Forcili, Tartagine) et liaison avec la vallée d'Asco et les villages de Castifao et Moltifao.

**Connexions avec une autre action** : Sentiers de petite promenade de la Tartagine et de Piedale, (fiches action n°2 et 3), Information et signalétique (fiche action n°4).

**Retombées locales attendues** : découverte et préservation du site, éducation à l'environnement, éco-développement, pastoralisme.

**Environnement institutionnel et humain** : les communes de Vallica et d'Asco sont inscrites dans le territoire du PNRC et adhérentes à sa charte.

**Maître d'ouvrage** : commune de Vallica (accord à envisager avec la commune d'Asco pour la portion de sentier située sur son territoire communal avant d'arriver au col de Lagiarello). Maîtrise d'ouvrage déléguée éventuellement.

**Maître d'œuvre** : ONF.

**Acteurs concernés et rôles** : commune de Vallica, commune d'Asco. Cf. fiche action n°2.

**Information à diffuser par** : Cf. fiche action n°2.

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération** : 2004

**Durée prévue de l'opération** : 4 mois.

**Moyens financiers nécessaires** : travaux d'aménagement du sentier, travaux de réhabilitation du petit patrimoine bâti, construction de la passerelle.

**Coût investissement** (A titre indicatif, d'après devis estimatifs en euros HT) :

- Aménagement du sentier (démaquisage, balisage, signalétique) : 24 251 €. (d'après barème ouvriers forestiers ONF. A réévaluer s'il s'agit d'une entreprise).
- Réhabilitation du petit patrimoine bâti : 44 060 €.
- Construction de la passerelle (d'après devis de 1998) : 14 000 €. (à réévaluer lors du montage du dossier de demande de subvention).
- Montant total (sentier + bâti), sans la passerelle : 68 311 €.

**Coût fonctionnement/an** : *idem* fiche action 2.

**Proposition de montage financier** : *idem* fiche action 2.

**Suivi** : *idem* fiche action n°2.

|  |   |
|--|---|
| <b>N°- Intitulé</b>                                  | <b>6 - Maintien de paysages ouverts</b>   |
| <b>Objectif</b>                                      | <i>Elevage, qualité paysagère, protection des habitats et des espèces de la directive</i>   |
| <b>Habitat et/ou espèce de la Directive concerné</b> | <i>Murin de Capaccini (Myotis capaccinii) – Annexes II et IV<br/>Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus) – Annexes II et IV<br/>Habitats de l'Annexe I :<br/>Chênaie verte : Forêts à Quercus ilex<br/>Junipéraie : Mattoral arborescent à Juniperus oxycedrus</i> |

**Nature** : *Fauchage ou gyrobroyage des recrus ligneux envahissant les anciennes prairies du fait de la déprise.*

**Objectif** : *le maintien de milieux ouverts est bénéfique aux populations de chauves souris, pour le pastoralisme, la lutte contre les incendies, et le paysage.*

**Parcelles concernées** : *les surfaces ne concernent qu'une partie de la superficie totale de la parcelle. Il s'agit de travaux ponctuels dans chacune des parcelles.*

- *Forêt communale de Vallica. Total : 1 ha 50 a*
  - *section B3 : parcelles 143 et 152.*
- *Propriétaires privés : Total = 4 ha 40 a 33 ca. (en rive gauche et droite de la Tartagine).*
  - *Section B2 : parcelles 95 à 99, parcelles 101 à 105.*
  - *Section B3 : parcelles 151, 220, 221, 227, 228, 230, 231.*

**Remarque** : *cette action ne doit pas s'opposer à la préservation du patrimoine forestier de cette micro région, notamment la vieille futaie de chêne vert mais au contraire la protéger.*

**Connexions avec une autre action** : *protection du site et des habitats (incendies); maintien d'une activité agricole, maintien de la diversité du site et des paysages, mise en œuvre de l'aménagement de la forêt communale de Vallica (fiche action n°1).*

**Retombées locales attendues** : *préservation du patrimoine et mise en valeur.*

**Environnement institutionnel et humain :**

- *Commune de Vallica inscrite dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.*
- *Paysages de montagne, fréquentation touristique de randonnée ; activité d'élevage en déclin.*

**Maître d'ouvrage** : *commune de Vallica.*

**Maître d'œuvre** : *ONF en forêt communale. A définir pour les travaux en terrains privés.*

**Acteurs concernés et rôles** : *commune de Vallica et propriétaires privés, SI pour la défense contre l'incendie et la protection de la nature, ODARC.*

**Information à diffuser par** : *commune de Vallica.*

**Calendrier** : *à définir*

**Date prévisible du début de l'opération** : *à définir (pour les parcelles situées en forêt communale, les travaux dépendent de la mise en œuvre de l'aménagement forestier).*

**Durée prévue de l'opération** : *à définir*

|  |
|--|
| <b>Moyens nécessaires</b> : travaux et plantation (si nécessaire).   |
| <b>Coût investissement</b> : 5 ha x 700 €/ha = 3 500 €   |
| <p><b>Coût fonctionnement/an</b> :</p> <p><i>Un projet de valorisation de ces terrains par une plantation de vignes a été suggéré par Mr Pigelet, agriculteur sur la commune de Vallica. Celui-ci a plusieurs intérêts : restaurer des anciens pressoirs, retrouver des cépages anciens, favoriser une activité économique viticole et lutter contre les incendies par la restauration d'anciennes prairies et le maintien de paysages ouverts.</i></p> <p><i>Projet à étudier de façon plus précise.</i></p>  |
| <p><b>Proposition de montage financier</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Si le propriétaire est agriculteur (ou si la commune a contractualisé avec l'agriculteur) : Contrat d'Agriculture Durable.</i></li> <li>- <i>Si le propriétaire n'est pas agriculteur : Contrat Natura 2000 (Etat/CNASEA) pour le gyrobroyage et les plantations.</i></li> <li>- <i>Ces travaux ne sont à priori pas éligibles dans le cadre des aides forestières classiques (DRAF).</i></li> <li>- <i>Pistes de financement en terrains privés si le propriétaire est agriculteur :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>ODARC : travaux de démaquisage et clôture sur la ligne budgétaire « Modernisation des exploitations ».</i></li> <li><i>ONIVIN : travaux de plantation de la vigne. Sous réserve de l'obtention d'un droit de plantation.</i></li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Suivi</b> : commune de Vallica , Comité de pilotage.  |

|  |  |
|--|--|
| <b>N° - Intitulé</b>                                 | <b>7 – Maintien et soutien des populations de truite macrostigma</b>   |
| <b>Objectif</b>                                      | <i>Sauvegarde des populations de truites macrostigma.</i>              |
| <b>Habitat et/ou espèce de la Directive concerné</b> | <i>Salmo trutta macrostigma (Truite à grosses tâches) – Annexe II.</i> |

**Nature :**

- *Etude génétique sur les populations de truites préalable à la réintroduction de la souche macrostigma (lâchers répétés de souches atlantique sur le secteur et en amont)*
- *Zone d'étude : la Tartagine et ses affluents. Déterminer les zones de prospection et d'inventaire compte tenu des caractéristiques des cours d'eau.*

**Connexions avec une autre action :** *études des discoglosses (fiche action n°8), Signalétique et information (fiche action n°4).*

**Retombées locales attendues :** *Amélioration de la qualité du site, connaissance et protection des habitats et des espèces.*

**Environnement institutionnel et humain :**

*Commune de Vallica inscrite dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte. Société de pêche.*

**Maître d'ouvrage :** *commune de Vallica.*

**Maître d'œuvre :** *CSP, Fédération interdépartementale de pêche, Société de pêche.*

**Acteurs concernés et rôles :**

*Communes en amont sur la Tartagine et Vallica, OEHC, CSP, Fédération interdépartementale de pêche, Société de pêche, SEMA (DIREN).*

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération :** *2004*

**Durée prévue de l'opération :** *5 ans.*

**Moyens financiers nécessaires :** *à étudier, contrat avec ayant droit, Life nature , FG MN.*

**Coût investissement :** *environ 2000 € pour le prélèvement et l'étude génétique diagnostic puis 2 à 3 000 € pour les relâchés de truite macrostigma.*

**Coût fonctionnement/an :** *à étudier. Prévoir un suivi tous les ans ou tous les deux ans.*

**Proposition de montage financier :** *DIREN, OEC, CSP, Fédération interdépartementale de pêche.*

**Suivi :** *commune de Vallica , Comité de pilotage.*

|  |  |
|--|--|
| <b>N° - Intitulé</b>                                 | <b>8 – Soutien et amélioration des populations de discoglosses sarde et corse</b>  |
| <b>Objectif</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter l'inventaire des populations de ces amphibiens.</li> <li>• Confirmer la présence du discoglosse corse (présent en amont)</li> <li>• Conservation et réhabilitation (zones de pontes et de grossissement des têtards) des habitats bénéfiques à ces deux espèces.</li> </ul> |
| <b>Habitat et/ou espèce de la Directive concerné</b> | Discoglosse sarde ( <i>Discoglossus sardus</i> ) – Annexes II et IV<br>Discoglosse corse ( <i>Discoglossus montalentii</i> ) – Annexes II et IV  |

**Nature :**

1 Réhabilitation et création de points d'eau pour la reproduction des amphibiens (fontaines, mares temporaires, zones humides,...) bénéfiques aux amphibiens sur l'ensemble du site.

- recensement de l'ensemble des points d'eau.
- fréquentation de ses points d'eau par les amphibiens : prospection en avril mai.
- réhabilitation de tout ou partie des points d'eau recensés avec suivi scientifique de ceux-ci tous les deux ans.

2 Extension à l'ensemble du site des études préliminaires engagées par l'AAPNRC et la DIREN en 2002 : études quantitatives et qualitatives des populations de *Discoglossus montalentii* et *Discoglossus sardus*.

- Aspect qualitatif : présence/absence des 2 Discoglosses sur l'ensemble de la pSIC. Prospection de l'ensemble des cours d'eau et des différents points d'eau lors de la période de reproduction des individus et des pontes : printemps (avril-mai) ; avant l'assèchement de la plupart des cours d'eau non prospectés lors de l'étude réalisée en juillet 2002 (par Fabien GRISONI, doc. AAPNRC/DIREN)
  - nocturne pour la recherche des adultes en reproduction (avril)
  - diurne pour la recherche des pontes et têtards (mai)
- Aspect semi-quantitatif : choix de transect le long de quelques cours d'eau et prospection régulière de ceux-ci durant les périodes de reproduction et de têtard.
  - nocturne pour la recherche des adultes en reproduction et dénombrement le long du transect (avril-mai) : soulever un maximum de pierres, capture des adultes à la main ou à l'épuisette, détermination et relâché sur place.
  - diurne pour la recherche de ponte et de têtard. Totaliser le nombre de ponte observée le long du transect (estimer le nombre d'œufs par ponte) et échantillonner des groupes de têtards par prélèvement de 2 à 8 individus pour détermination à la binoculaire (sous réserve d'autorisation).

Remarque : Les rapports d'études devront être transmis pour information à la commune de Vallica et à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

**Connexions avec une autre action :** gestion de la rivière et des torrents.

**Retombées locales attendues :** connaissance et préservation des espèces, gestion et amélioration de l'état des populations.

**Environnement institutionnel et humain :** Commune de Vallica incluse dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.

**Maître d'ouvrage :** commune de Vallica et propriétaires privés (contrats réfection / amélioration des zones de pontes).

**Maître d'œuvre :** AAPNRC (études et prospection points d'eau), ONF (prospection et réhabilitation des points d'eau), artisans.

**Acteurs concernés et rôles :** DIREN, AAPNRC, ONF, Université de Corse, stagiaires, Commune de Vallica.

|   |
|---|
| <b>Calendrier :</b>                                   |
| <b>Date prévisible du début de l'opération : 2004</b> |
| <b>Durée prévue de l'opération : 5 ans.</b>           |

|  |
|--|
| <b>Moyens financiers nécessaires :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Déplacement et prospection sur le terrain, matériel d'observation et de collecte, traitement et analyse des données, cartographie, reprographie, suivi scientifique.</i></li> <li>• <i>Actions liées à la réfection et/ou la création des zones de pontes.</i></li> </ul> |
|--|

|   |
|---|
| <b>Coût investissement : 10 000 à 15 000 € pour les contrats environ.</b> |
|---|

|   |
|---|
| <b>Coût fonctionnement/an : (A titre indicatif, d'après devis estimatifs AAPNRC)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Poursuite de l'étude engagée en 2002</u><br/> <i>Prospection terrain (aspect qualitatif) : 4 jours x 400 € = 1 600 €</i><br/> <i>Prospection terrain (aspect semi-quantitatif) : 12 jours x 400 € x 2 ans = 9 600 €</i><br/> <i>Analyse des données, cartographie, rapport d'étude : 5 jours X 260 € = 1 300 €</i><br/> <i>TOTAL = 12 500 €</i></li> <li>• <u>Prospection et réhabilitation des points d'eau</u><br/> <i>Prospection terrain : 4 jours x 400 € = 1 600 €</i><br/> <i>Suivi scientifique = 4 jours x 400 € x 2ans = 3 200€</i><br/> <i>Analyse des données, cartographie, rapport d'étude : = 3 jours X 260 € = 780 €</i><br/> <i>Restauration des points d'eau (contractualisable) : voir investissement.</i><br/> <i>TOTAL (sans la restauration des points d'eau) : 5 580 €</i></li> </ul> |
|---|

|  |
|--|
| <b>Proposition de montage financier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DIREN (FGMN) pour les études.</i></li> <li>- <i>Etat/CNASEA (contrat Natura 2000) pour les actions liées à la réhabilitation et l'entretien des points d'eau.</i></li> </ul> |
|--|

|   |
|---|
| <b>Suivi : DIREN, Comité de pilotage.</b> |
|---|



|  |  |
|--|--|
| <b>N°- Intitulé</b>                                  | <b>9 – Soutien voire amélioration des niveaux de populations de chiroptères</b>  |
| <b>Objectif</b>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etat initial des populations.</i></li> <li>• <i>Conservation des habitats favorables aux chauves-souris sur l'ensemble du site.</i></li> </ul> |
| <b>Habitat et/ou espèce de la Directive concerné</b> | <i>Murin de Capaccini (Myotis capaccinii) – Annexes II et IV<br/>Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)– Annexes II et IV</i>  |

**Nature :**

- *Etudes et recherches complémentaires des habitats favorables aux chauves-souris sur le site (répartition et statut des populations, menaces, intérêt des sites, recommandations et préconisations de gestion)*
- *En fonction des résultats des études, définition d'actions de conservation et de réhabilitation spécifiques aux habitats de chauve-souris (notamment les habitats de chasse).*

Remarque :

*Les rapports d'études devront être transmis pour information à la commune de Vallica et à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.*

*Cette action est commune avec celles proposées pour le site limitrophe de Castifau (pSIC FR9400613)*

**Connexions avec une autre action :** *aménagement forestier de la forêt communale de Vallica (2003 – 2017) (fiche action n°1).*

**Retombées locales attendues :** *connaissance et préservation des espèces.*

**Environnement institutionnel et humain :** *commune de Vallica incluse dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.*

**Maître d'ouvrage :** *DIREN*

**Maître d'œuvre :** *GCC*

**Acteurs concernés et rôles :** *Commune de Vallica, PNRC, GCC*

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération :** *2004.*

**Durée prévue de l'opération :** *5 ans.*

**Moyens financiers nécessaires :**

- *Déplacement et prospection sur le terrain, matériel d'observation et de piégeage, traitement et analyse des données, cartographie, reprographie, suivi scientifique.*
- *Actions de conservation et de réhabilitation des habitats favorables aux chauves-souris (à envisager ultérieurement).*

**Coût investissement :** *à évaluer en fonction des aménagements à réaliser.*

**Coût fonctionnement/an :** *2 000 à 3 000 €/an, soit 10 000 à 15 000 € sur la durée du DOCOB. (non compris les actions spécifiques liées à la conservation et réhabilitation des habitats de chauve-souris).*

**Proposition de montage financier :** *DIREN (FGMN), OEC.*

**Suivi :** *DIREN, Comité de pilotage.*

|  |   |
|--|---|
| <b>N° - Intitulé</b>                                 | <b>10 – Confirmation de la présence du Chat sauvage</b>   |
| <b>Objectif</b>                                      | <i>Evaluer la présence de l'espèce sur le site et réaliser une étude génétique afin de déterminer la sous espèce.</i> |
| <b>Habitat et/ou espèce de la Directive concerné</b> | <i>Chat sauvage (Felis silvestris)</i>  |

**Nature :**

*Le chat sauvage a fait l'objet d'observations dans le passé (SALOTTI) à proximité du col de Bocca Croce. Cette espèce au statut très précaire en Corse est encore largement méconnue. Elle a été signalée dans d'autres sites de la vallée et il conviendrait de poursuivre les investigations permettant de confirmer sa présence éventuelle.*

**Connexions avec une autre action :** *aménagement et gestion forestière.*

**Retombées locales attendues :** *connaissance et préservation de l'espèce.*

**Environnement institutionnel et humain :** *commune de Vallica incluse dans le territoire du PNRC et adhérente à sa charte.*

**Maître d'ouvrage :** *DIREN, ONCFS, OEC.*

**Maître d'œuvre :** *ONCFS ( ?).*

**Acteurs concernés et rôles :** *Commune de Vallica, ONCFS, OEC, DIREN.*

*L'OEC souhaite maître en œuvre un programme régional d'étude des populations de chat sauvage.*

*L'ONCFS a fait part de l'intérêt du CNRS et du CNERA sur la connaissance de cette espèce en Corse.*

**Information à diffuser par :** *Comité de pilotage.*

**Calendrier :**

**Date prévisible du début de l'opération :** *2005.*

**Durée prévue de l'opération :** *à définir*

**Moyens financiers nécessaires :** *élaboration du protocole d'étude, prospection et piégeage terrain, analyse et synthèse des données.*

**Coût investissement :** *à définir*

**Coût fonctionnement/an :** *à définir*

**Proposition de montage financier :** *DIREN, OEC.*

**Suivi :** *ONCFS, DIREN, ONF, Comité de pilotage.*

## CONCLUSION

La proposition de site d'intérêt communautaire FR9402004 de la vallée de la Tartagine dite « Chênaie verte et Juniperaie de la Tartagine » présente des caractéristiques intéressantes.

Les travaux du Comité de pilotage conduisent à proposer :

- la mise en place d'un **Comité scientifique de suivi (Commission Consultative Régionale des Réserves Biologiques)** - en cours de constitution dans le cadre du programme LIFE - Pin laricio. Il pourrait être consulté même si le site n'est pas classé en réserve. Compte tenu des enjeux, il permettra de préciser les itinéraires techniques nécessaires à la compréhension et à la préservation de ce site.
- **diverses actions** permettant, pour les années à venir, de **préserver et de gérer ce patrimoine** local.
- la mise en œuvre de **Contrats Natura 2000**.

**Ces préconisations ne sont pas incompatibles avec les activités humaines traditionnelles qui se pratiquent sur la commune.**

Les conditions de mise en œuvre des prescriptions prévues impliquent aussi :

- le respect des propriétés (clôtures, équipements divers),
- le maintien de pratiques cynégétiques et piscicoles traditionnelles,
- le financement des surcoûts induits quand il y en aura.